

pêcheurs des provinces atlantiques ou pour les habitants de la Colombie-Britannique de s'attendre à ce qu'ils paient des taux de transport plus élevés pour maintenir les taux du Pas du Nid-be-Corbeau au profit des cultivateurs de l'Ouest. Si les taux du Pas du Nid-de-Corbeau ne rapportent pas, alors le Trésor devra combler la différence. C'est absolument tout ce que dit le bill. Il ne dit pas qu'ils ne sont pas compensatoires.

Je crois que si les honorables députés d'en face avaient la foi qu'ils prétendent avoir, ils n'auraient pas du tout peur de cet examen. La seule conclusion qu'on puisse tirer de leur crainte désespérée, c'est qu'ils ne croient pas eux-mêmes ce qu'ils disent. S'ils croient vraiment que les chemins de fer font de l'argent en transportant le grain, pourquoi s'inquiètent-ils de ce que la population le sache? Ils n'ont pas de raison de s'inquiéter si les taux sont compensatoires. La seule raison qu'ils pourraient avoir de s'inquiéter serait qu'ils ne le soient pas—et je ne comprends pas quelle inquiétude ils pourraient avoir puisque la loi stipule que si les taux ne sont pas compensatoires, le Trésor doit combler la différence. C'est tout ce qui en est et je crois qu'il est temps d'envisager les faits tels qu'ils sont dans la loi. Je me suis efforcé d'être patient à ce sujet et j'entends continuer d'être très patient, mais c'est difficile d'écouter interminablement les députés d'en face dire exactement le contraire de ce que le bill dit en langage très clair.

C'est là ma seule raison d'interrompre le député qui est, si je puis dire, l'un de ceux qui se montrent le moins blessant à la Chambre; c'est un député que j'estime hautement; je souhaiterais seulement pouvoir réaliser dans ma profession ce qu'il a pu réaliser lui dans la culture du blé.

M. Sherman: Le ministre parle de la confiance des députés de ce côté-ci de la Chambre. N'est-il pas d'avis que les déceptions auxquelles nous avons été en butte, dans certaines de nos enquêtes au comité permanent, ne sont pas de nature à raffermir notre confiance dans la mesure législative?

L'hon. M. Pickersgill: Je ne suis pas du tout de cet avis. C'est le député de Winnipeg-Sud, je pense, qui a amorcé le feu d'artifice qui s'est déclenché environ deux heures plus tard, lorsqu'on a tenté d'obtenir certains renseignements sur les taux pour le transport de denrées autres que le grain et sur les frais concernant d'autres denrées. Je ne reproche à personne l'enquête du comité; les députés en question étaient tout à fait dans leur droit, selon moi. Mais en ce qui concerne les autres

taux, il n'était nullement question de paiements quelconques de la part du Trésor.

• (8.30 p.m.)

D'ici la fin de la séance, je vais passer le bill en revue et signaler tous les cas où les frais devront être publiés. Les députés ne seront donc pas tenus de se fier à ma parole, puisque tout est inscrit dans le bill. Quand il s'agit de prélever des fonds sur le Trésor public, les députés, d'après moi, ne devraient pas laisser entendre que les chiffres en cause ne feront pas l'objet d'une étude des plus minutieuses. Je crois faire preuve d'assez d'hésitation lorsque j'affirme ne pas vouloir obliger les chemins de fer à nous fournir des renseignements confidentiels que nous ne forcerons pas les compagnies de transport maritime et les lignes aériennes, qui leur feront peut-être concurrence, à fournir. Les députés veulent, je crois, traiter les chemins de fer de façon équitable, mais je puis dire que ceux qui occuperont les banquettes ministérielles dans trois ans devront, si l'étude montre que les tarifs ne sont pas compensatoires, demander au Parlement de voter des fonds pour les chemins de fer et demander aux contribuables canadiens de payer cet argent. Personne plus que le gouvernement ne désirera prouver que ces taux sont compensatoires.

Tous les députés doivent sûrement se rendre compte que nous voulons ne rien avoir à verser aux chemins de fer, qui devraient être en mesure de recueillir eux-mêmes les fonds dont ils ont besoin, ce qui leur éviterait de venir demander des subventions au Parlement. J'espère fermement que les taux du Pas du Nid-de-Corbeau s'avéreront compensatoires. J'espère aussi que M. MacPherson s'est trompé et que M. Gobeil avait raison. Mais, somme toute, le rapport de cette commission royale d'enquête a coûté cher aux contribuables et nous ne saurions y passer outre à la légère. Nous disons seulement que nous n'accepterons pas les conclusions de la Commission MacPherson et, comme on a formulé des doutes sur cette question, nous les dissiperons dans trois ans. Si la révision effectuée alors révèle que les taux sont compensatoires, aucun gouvernement ne versera les subventions prévues pendant une autre année. Le tarif fera l'objet d'un examen constant. Le cabinet veillera sans cesse à améliorer l'efficacité des chemins de fer et à leur faire adopter des méthodes modernes pour le transport des céréales, afin que le gouvernement n'ait aucune subvention à leur verser à cette fin. Voilà notre objectif réel.

J'espère que les représentants excuseront ma véhémence, mais je trouve qu'il faut regarder les choses en face dans cette affaire et